

RÉUNION DU

07 OCTOBRE 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms : SCHIMEL Patrick; CONTANT Magali ; FERRARO Flore ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; LEGEARD Bruno ; BASSELET Arnaud ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain ; PICARD Pascale ; FOLLET Francis **formant la majorité des membres en exercice.**

Absente excusée : Mme Jane-Hélène CAULLERY-MORET qui donne pouvoir à Madame Flore FERRARO.

Arrivée de Monsieur Francis FOLLET à 20h30 au point 6.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Charline GUENARD est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de reporter le point 9 « règlement de cantine et garderie » à la prochaine séance après examen en commission « jeunesse ». Le conseil municipal donne son accord par 13 voix.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JUIN 2021

Le compte rendu est approuvé par 13 voix sans modification.

3) AMIENS METROPOLE : PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'esprit de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 est de simplifier les relations entre les communes et les intercommunalités pour répondre à de nombreux maires, notamment de communes rurales, qui estiment ne pas être suffisamment entendus au sein des EPCI. Par son article 1^{er}, la loi vient répondre à cette demande en créant le pacte de gouvernance et en rendant obligatoire la conférence des maires.

Cette loi a également rendu obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre d'organiser un débat sur le pacte de gouvernance.

A l'issue de ce débat les EPCI décident de l'élaboration ou non de ce Pacte. Amiens Métropole a tenu débat en conseil d'agglomération le 17 décembre 2020. Celui-ci a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance pour Amiens Métropole et ses communes membres. L'article L.5211-11-2 du Code Général des collectivités Territoriales définit ce que peut contenir le Pacte sans que le contenu ne soit imposé. Le schéma de mutualisation, dont la mise à jour devait s'opérer après chaque renouvellement de l'exécutif est maintenant intégré au Pacte de gouvernance. Ce pacte doit permettre de définir les relations entre Amiens Métropole et ses communes-membres.

Son élaboration a été menée concomitamment à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire de l'ensemble du contenu de ce pacte de gouvernance.

Madame le Maire rappelle que ce document reflète parfaitement le fonctionnement de cet EPCI et revient sur les grands points qui y sont repris (historique, organisation politique et administrative, compétences, coopération intercommunale, mutualisation et prestations proposées aux communes membres).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce pacte de gouvernance par 13 voix pour.

4) DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le maire expose que le conseil municipal avait budgétisé la somme de 800 euros en vue de l'achat d'un souffleur à feuilles et d'une tronçonneuse sur l'exercice 2020. Le matériel a été acheté et livré mais les factures ne sont pas parvenues. Les crédits n'avaient pas été reportés sur l'exercice 2021. La facture d'un montant de 795.25 € est arrivée dernièrement et il est donc désormais nécessaire d'ouvrir les crédits. Les travaux de numérisation des actes d'état civil sont achevés et il est possible de les inscrire en investissement ce qui permettra de récupérer la TVA. Le montant des travaux s'élève à la somme de 1 744.50 €.

Pour se faire il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 6188 Autres frais divers	2550.00 €	
D 023 Virement à la section d'investissement		2 550.00 €
D 2088-15 Numérisation actes Etat Civil		1 750.00 €
D 21578-120 Petit matériel et outillage		800.00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement		2550.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°2/2021 par 13 voix pour.

5) RENOUVELLEMENT DU BAIL PARCELLE ZN1

La commune a donné à bail à l'EARL MESUREUR une parcelle de terre cadastrée ZN1 d'une contenance de 64 ares et 52 centiares sise au lieudit «Maison Bouly ». Ce bail conclut pour neuf années a débuté le 01 janvier 2013 et s'achèvera le 31 décembre 2021. Il était consenti moyennant un fermage annuel égal à la valeur de 7 quintaux de blé à l'hectare.

Madame le Maire indique que par mail en date du 30 septembre la gérante a fait part de sa volonté de renouveler ce bien pour les 9 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour, le renouvellement du bail à l'EARL MESUREUR LEMIERE pour une durée de trois, six, neuf années, dans les mêmes conditions. Celui-ci commencera le 01 janvier 2022 pour s'achever le 31 décembre 2030 avec faculté au preneur de faire fin de bail à n'importe quel moment de la durée de celui-ci en prévenant trois mois à l'avance.

6) SABLAGE ET DENEIGEMENT : ASTREINTE DU DIMANCHE ET JOURS FERIES

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 17 février 2009, le conseil municipal avait décidé la mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des astreintes pour les agents techniques en charge du salage et du déneigement sur les voies communales du lundi au samedi.

Aujourd'hui il est proposé d'étendre ces astreintes aux dimanches et jours fériés afin d'assurer un service optimum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix pour, d'étendre aux dimanches et jours fériés les astreintes pour le personnel technique afin de réaliser les travaux de sablage et de déneigement. Celles-ci seront payées conformément aux tarifs en vigueur.

7) MAINTIEN DE LA DUREE ANNUELLE LEGALE DE TRAVAIL A 1607 HEURES.

L'article 47 de la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale de travail. La durée du temps de travail doit être harmonisée à 1607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée délibérante pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents.

Ces règles entrent en application au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Madame le Maire précise que la durée hebdomadaire du temps travail avait déjà été fixée à 1607 heures lors du passage aux 35 heures.

Vu :

-la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 7-1 et 57-1°,

- la Loi N° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

- la Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115,

- la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

- le Décret n°88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

-le Décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris par application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

- le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

-le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatifs aux congés annuels,

-la circulaire ministérielle du 7 mai 2008 NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la FTP,

- la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, maintient la durée annuelle de travail des agents de la commune à 1607 heures.

8) APPEL A PROJET ATLAS DE BIODIVERSITE

Face au changement climatique, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur au plan international et les engagements pris doivent être mis en œuvre localement.

Il est aujourd'hui proposé de répondre à un appel à projet «Atlas de la biodiversité communale ».

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Chaque année, l'Office Français de la Biodiversité soutient de nombreux projets d'ABC.

Ce dispositif est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élu, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,

- la production de **publications, rapports ou annexes** relative à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent. Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

Le coût moyen d'un ABC mené sur 2 à 3 ans est estimé à 35 000 euros pour une commune subventionnée par l'Office Française de la Biodiversité (OFB) à hauteur de 80%. La commune devra prendre à sa charge environ 5 jours de travail réalisés par l'agent communal nécessaire à la réalisation de la communication. Somme nature Initiatives serait partenaire, elle organiserait les inventaires naturalistes et les animations autour du projet.

La réalisation de cet Atlas de la biodiversité communale permettrait aussi à la commune de s'engager dans la démarche Territoires Engagés pour la Nature. Ce dispositif est également porté par l'Office Français pour la Biodiversité. Il vise à engager les territoires dans une démarche de long terme pour la valorisation de leur patrimoine naturel.

Pour prétendre s'inscrire dans ce dispositif TEN, un travail sur quatre axes sera à décliner pendant une période de 3 ans : un axe « connaissance de la biodiversité du territoire », un axe « actions en faveur de la biodiversité locale », un axe « aménagement en faveur de la biodiversité » et enfin un axe « sensibilisation et éducation à l'environnement ». L'Atlas de la biodiversité communale permet pleinement de s'inscrire dans ces 4 axes et donc de lancer la démarche. Au bout des 3 ans, un comité examinera la candidature de notre commune pour prétendre à l'obtention du label TEN.

En parallèle, l'école s'est engagée dans une démarche de création d'aire terrestre éducative qui confie la gestion participative à des élèves et leurs enseignants d'un petit bout de terrain, de parc. Le but étant de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen. Les élèves de CM travailleront sur ce projet. L'école a déjà déposé une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité, là aussi en partenariat avec Somme Nature Initiatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire la commune dans la démarche Territoires Engagés pour la Nature, de participer à l'appel à projet ATLAS de biodiversité par 14 voix et autorise madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet.

9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A PASSER AVEC LE SISCO

Madame le maire indique que pour pallier les absences de l'ATSEM sur les mois de septembre et octobre, elle a eu l'opportunité de bénéficier des services d'un agent du SISCO Grattepanche, Rumigny, Hébecourt. Elle sollicite donc l'autorisation de régulariser administrativement la situation par la signature de conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, par 14 voix, Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de Madame Emilie CAMPOS à passer avec le SISCO pour les périodes allant du 06 au 10 septembre et du 30 septembre au 8 octobre 2021.

10) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Les travaux d'aménagement de la D 1001 initialement programmés à l'automne sont reportés en 2022 à cause du retard pris lors de la procédure d'appel d'offre. Ces travaux ont été adoptés par le conseil d'Amiens Métropole dans sa séance du 23 septembre. Un prêt devra être contracté pour financer l'essentiel du fond de concours. Madame le Maire va solliciter différents établissements bancaires.

- Lors du séminaire des maires des 3 et 4 septembre 2021, s'est tenue une séance de travail sur le pacte financier et fiscal qui avait déjà fait l'objet d'une présentation lors de la conférence des maires de juin. Une commission constituée d'élus volontaires représentative des spécificités des différentes communes a été créée afin de revoir les critères à retenir pour la mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce pacte financier et fiscal devra être adopté en conseil communautaire pour le 31 décembre 2021 au plus tard .
- La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a restitué le 28 septembre le rapport réalisé sur le bilan énergétique des bâtiments communaux. Ce rapport sera à étudier en commission «cadre de vie et bâtiments publics».
- La Mission Transition Ecologique d'Amiens Métropole poursuit la campagne de recensement des chemins ruraux des communes d'Amiens Métropole. Pour mener à bien ce projet, l'association Chemins du Nord Pas de Calais Picardie a été mandatée pour réaliser l'inventaire des chemins ainsi que la rédaction du plan de gestion pour chaque commune. Cette campagne de recensement est une prestation gratuite pour toutes les communes d'Amiens Métropole.
- La SAS parc éolien du Bosquel a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune du Bosquel. Une enquête publique est ouverte du 07 octobre au 8 novembre 2021. Le conseil municipal pourra formuler son avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur Patrick SCHIMEL

- Des travaux ont été réalisés durant les vacances estivales :
 - Le désamiantage et l'isolation des toitures des WC de l'école primaire et de l'abribus situé sur le parking.
 - Le remplacement des gouttières du logement communal. Le problème du trop-plein du chéneau de la mairie a été également résolu.
 - Les travaux de voirie ont été effectués par le Syndicat de voirie du sud-Amiénois sur les rues Madeleine et Florent Loth.
- L'affaissement de la rue de la Cavée a fait l'objet d'une intervention des services d'Amiens Métropole dans le cadre de la plate-forme multiservices. Une ancienne mare avait été rebouchée à cet endroit. Une purge avec compactage et mise en place d'un enrobé a permis de solutionner ce problème.
- De l'enrobé à froid a été fourni par le Syndicat de voirie du sud-Amiénois ce qui permettra de combler les trous sur les voiries communales.
- L'avaloir situé devant le café du centre a été rescellé par les services techniques d'Amiens Métropole.
- Une barrière a été posée devant le WC extérieur situés dans la cour de l'école à hauteur de l'accès handicapés pour éviter les chutes.

Madame Magali CONTANT

- Une réunion de la commission « jeunesse » est à programmer afin de reprendre les règlements de cantine et garderie et de valider les fiches sanitaires et la convention médicaments. Concernant l'équipe du périscolaire, il faut programmer des formations pour anticiper les départs en retraite à venir et certainement penser à renforcer l'équipe au vu des effectifs des élèves en augmentation constante. Par ailleurs, les remplacements de personnel en maladie posent problème et il faut préparer l'avenir, restructurer l'équipe actuelle pour bénéficier de moyens de remplacement stables.
- Un ALSH est programmé sur la première semaine des vacances d'automne et les inscriptions sont en cours.

Madame Flore FERRARO

- Ce vendredi 8 octobre se tiendra une réunion avec les jeunes du village afin de les impliquer dans la conception du futur city stade.
- L'animation prévue en octobre à l'occasion du Festival de l'arbre et des chemins ruraux, a finalement été annulée. Il était envisagé de faire venir l'association « Arbor'Sens » pour une animation à la Place aux Tilleuls mais après une visite de repérage des lieux par l'association, il s'avère que les arbres de la place aux tilleuls ne se prêtent pas à cette animation (trop vieux, pas assez solides, pas assez hauts). Aucun autre arbre n'ayant été identifié, l'animation a donc été annulée. »
- Le traditionnel repas des aînés sera remplacé cette année par un cabaret suivi d'un thé dansant le tout sera accompagné de gourmandises. Dans un second temps un colis sera distribué aux personnes de 70 ans et plus.

Le marché BIO a ouvert cette semaine dans la cour du « terrier du lapin blanc » rue du Voyeul. Il aura lieu chaque mercredi après-midi et les produits vendus sont essentiellement issus de la région des Hauts de France. Pour cette première, la fréquentation était intéressante et majoritairement de la commune.

Monsieur Pierre PICARD fait partie des doyens du village. A l'occasion de son anniversaire ce samedi 9 octobre un cadeau lui sera remis.

Monsieur Bruno LEGEARD

Il faut envisager le retrait de la grainothèque de la place aux tilleuls car elle prend l'eau. Il pourrait être envisagé de la transférer à la bibliothèque pour la protéger.

Monsieur Francis FOLLET

Le personnel communal s'installe debout dans la bennette située à l'arrière du tracteur ce qui est dangereux en cas de freinage brutal ou de percussion par un véhicule. La sécurité est à revoir. Par ailleurs, des observations lui ont été faites quant à l'efficacité des services techniques.

Monsieur Romain FRANÇOIS

- Madame CONTANT a, dans son intervention précédente, évoqué les effectifs en hausse à l'école ainsi qu'au périscolaire. Quels sont-ils ? Il lui est précisé que 101 élèves fréquentent l'école actuellement et que le jeudi c'est compliqué à la restauration puisque plus de 60 repas sont servis. Pour la garderie c'est environ trente cinq enfants qui la fréquentent.
- Les routes ont tendance à se transformer en parking avec des stationnements continus de longue durée. Camping-car, caravane mais aussi véhicules légers.

Monsieur Arnaud BASSELET

Une assemblée générale des copropriétaires de la résidence les charmilles va se tenir d'ici une quinzaine de jours afin de décider du reversement des espaces communs dans le domaine public.

Monsieur Jérôme VILLIERS

- Les caniveaux étaient fortement enherbés cet été avec des amas de graviers à certains endroits. Il est rappelé que l'entretien incombe aux riverains.
- Au cours de la réunion du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale du 6 juillet, il a été décidé de faire paraître dans le bulletin municipal un insert relatif au CCAS indiquant sa composition et en communiquant un numéro de téléphone en cas de besoin à destination des administrés de la commune. Il a également été envisagé de créer une adresse électronique spécifique au CCAS. Afin d'élaborer un support explicatif simple et imagé, il a été décidé la mise en place d'un

groupe de travail. Ces membres se sont réunis le 28 juillet à 19h00. Ils proposent l'élaboration d'un guichet d'information et de recenser les besoins. Une réflexion est menée également sur la constitution d'ateliers avec un échange de savoir, ce qui permettrait de renforcer le lien social.

Il est décidé de réunir les commissions suivantes :

- « Cadre de vie et équipement publics » le mardi 19 octobre à 19h30
- « Vie au village et communication » le lundi 8 novembre à 20h00
- « Jeunesse » le lundi 15 novembre à 20h00.

La séance du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 17 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

SCHIMEL Patrick	CONTANT Magali	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	CAULLERY-MORET Jane-Hélène
BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain	PARMENTIER Jean-Claude
FOLLET Francis	PICARD Pascale	GUENARD Charline	DUVIVIER Laurence	